

# REGLEMENT DES ETUDES

## Préambule

Le Conservatoire Saint-Flour Communauté est un établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé. Il répond au décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006 en référence à la charte des enseignements artistiques publiée par le ministère de la culture et de la communication de janvier 2001. Le Conservatoire Saint-Flour Communauté répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics jeunes et adultes. Les « artistes enseignants » sont tous titulaires de diplômes spécialisés reconnus par la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de la filière culturelle ou reconnus dans leur spécialité par une expérience équivalente ayant valeur dans l'enseignement.

- Il offre actuellement une formation à « la pratique amateur » de la musique, de l'art dramatique (théâtre) et de la danse (dans le cadre du cycle d'éveil artistique).
- Il forme également, dans le cadre du Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) du Cantal, en partenariat avec les autres structures spécialisées et plus particulièrement le C.R.D (Conservatoire à Rayonnement Département) d'Aurillac, de futurs professionnels en accompagnant leur orientation.

L'organisation des enseignements du Conservatoire Saint-Flour Communauté fait référence aux textes ministériels relatifs aux enseignements artistiques, applications aux établissements territoriaux. Elle est cependant susceptible d'aménagements, notamment au gré de l'évolution de ces textes. De même, certaines propositions de l'équipe pédagogique validées par le Conseil Communautaire peuvent être de nature à entraîner des modifications de l'organisation des enseignements. Sur proposition de la Direction et de l'équipe pédagogique, le Règlement Pédagogique peut être réactualisé. Cependant, tout aménagement ou modification ne saurait s'appliquer pour l'année scolaire en cours.

Dans le cadre de son développement et dans un souci d'élargissement de l'offre d'enseignement, le Conservatoire Saint-Flour Communauté met en place pour la rentrée 2018/2017 un cursus danse avec pour spécialités danse Contemporaine et danse Hip-Hop. Ce cursus s'organise en un cycle d'éveil et d'initiation structuré et deux cycles diplômants.

## Déroulement des études chorégraphiques

### 1. Cycle d'éveil et d'initiation

De par sa nature, le cycle d'éveil est le terrain idéal de la transversalité et peut être commun à l'ensemble des élèves, quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle ils s'orienteront plus tard.

#### 1.1 Atelier d'éveil

**Objectif :**

- Eveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique

**Contenu pédagogique :**

- Exploration de l'espace et du temps
- Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples
- Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales
- Approche du spectacle vivant

**Durée :**

En fonction de l'âge de l'enfant, celui-ci aura la possibilité de rester 1 an ou 2 dans cet atelier.

**Age des élèves :**

Entre 4 et 5 ans

**Volume horaire hebdomadaire :**

45 minutes

## 1.2 Atelier d'initiation danse contemporaine et/ou danse hip-hop

A la suite du cursus éveil, l'élève a le choix de s'initier vers deux esthétiques proposées : initiation à la danse contemporaine ou initiation à la danse hip-hop. Chaque cours d'initiation se déroule ainsi :

### **Objectifs :**

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Prise de conscience des différentes sensations corporelles
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale pour l'apprentissage de la danse

### **Contenu pédagogique :**

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Découverte d'éléments de terminologie
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Découverte et premier pas dans le spectacle vivant

### **Durée :**

En fonction de l'âge de l'enfant, celui-ci aura la possibilité de rester 1 an ou 2 dans cet atelier.

### **Age des élèves :**

Entre 6 et 7 ans

### **Volume horaire hebdomadaire :**

1 heure

## 2. Cursus diplômants

Quand on intègre le cycle 1, on se spécialise dans l'une des deux disciplines : danse contemporaine ou danse hip-hop. Chaque discipline offre deux modules par semaine afin de permettre à l'élève de progresser de façon efficace. Le temps passé au sein d'un cycle peut varier en fonction de la progression de l'élève. L'intégration en cursus diplômant se fera obligatoirement après avis médical favorable.

### 2.1 Premier cycle

#### **Objectifs :**

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

#### **Contenu pédagogique :**

##### **Module d'apprentissages techniques et théoriques :**

- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, de la notion du temps et de l'espace, de l'énergie à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Approches pratique et théorique de répertoires spécifiques, de notion d'improvisation, notation du mouvement et notion approfondie de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

##### **Module d'apprentissage en lien avec le spectacle vivant :**

- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de projets avec rendu public : spectacles, événements divers.

#### **Evaluation et validation du 1<sup>er</sup> cycle :**

L'élève est évalué de façon continue tout au long de son cursus. Son évolution est relatée dans un carnet pédagogique. La validation du 1<sup>er</sup> cycle se fait par contrôle continu et à l'issue de l'examen de fin de cycle. C'est selon l'avis du professeur que l'élève peut présenter cet examen qui se déroule sous forme d'une prestation publique.

**Durée dans le cycle :**

Entre 3 et 4 ans

**Age des élèves :**

De façon générale, le 1<sup>er</sup> cycle s'effectue parallèlement à l'école élémentaire à partir du CE1 soit entre 7 et 11 ans environ.

**Volume horaire hebdomadaire :**

Deux fois 1 heure sur deux jours comprenant le cours technique et l'atelier collectif (atelier collectif de création commun pour les 1<sup>ères</sup> avec les 2<sup>èmes</sup> années du premier cycle et atelier collectif de création pour les 3<sup>èmes</sup> années du premier cycle avec les 1<sup>ères</sup> années du second cycle).

2.2 Second Cycle

**Objectifs :**

- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Gagner en endurance
- Capacité à s'auto évaluer
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique

**Contenu Pédagogique :**

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires
- Formation musicale du danseur
- Approfondissement de la pratique et de la théorie des répertoires, de l'improvisation/composition

**Module d'apprentissage en lien avec le spectacle vivant :**

Approfondissement de la culture artistique et chorégraphique par le biais de projets avec rendu public : spectacles, évènements divers.

**Evaluation et validation du 2nd cycle :**

L'élève est évalué de façon continue tout au long de son cursus. Son évolution est relatée dans un carnet pédagogique. La validation du 2nd cycle se fait par contrôle continu et à l'issue de l'examen de fin de cycle. C'est selon l'avis du professeur que l'élève peut présenter cet examen qui se déroule sous forme d'une prestation publique. La validation du 2<sup>nd</sup> cycle donne lieu à l'obtention du brevet d'études chorégraphiques (BEC).

**Durée dans le cycle :**

Entre 3 et 4 ans.

**Age des élèves :**

De façon générale, le 2nd cycle s'effectue parallèlement aux études du collège, soit entre 11 et 15 ans.

**Volume horaire hebdomadaire :**

Deux fois 1 heure et 15 minutes sur deux jours comprenant le cours technique et l'atelier collectif.

(Atelier collectif de création commun pour les 3èmes années du premier cycle avec les 1ères années du second cycle et atelier collectif de création commun pour les 2èmes et 3èmes années du second cycle).